



Mairie de
GARGAS

République Française - Département de Vaucluse
Commune de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Fait en mairie de Gargas,
le mercredi 8 juillet 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle polyvalente, le

JEUDI 16 JUILLET 2026
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 5 juin 2026
- 3- Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF (Office national des forêts) pour des recettes issues des ventes de bois dans les forêts relevant du régime forestier appartenant à la commune
- 5- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 6- Compensation par la commune des pertes de revenus subies par les conseillers municipaux qui exercent une activité professionnelle salariée ou non salariée et qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonctions
- 7- Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (PSC)
- 8- Recensement de la population 2026 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs – Modulation du Régime Indemnitaire du personnel communal participant aux opérations de recensement
- 9- Souscription d'un emprunt
- 10- Acquisition à l'amiable et à titre gratuit de terrains de voirie, deux parcelles issues de la division parcellaire de la parcelle C1614, sis lieu-dit « CHARITE », le long de la voirie communale « Chemin De Serignan », d'une superficie totale de 142 m² (parcelles C3248 et C3249 d'une contenance respective de 46 et 96 m²), appartenant aux consorts RASTOUIL - Classement dans le domaine public communal des dites parcelles

- 11- Avenants au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour la mise en accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) et la réhabilitation de l'hôtel de ville
- 12- Avenants au MAPA (Marché à Procédure Adaptée) de travaux pour la réhabilitation de la salle du Chêne, dénommée « Espace Laurence LE ROY »
- 13- Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année au titre de de la réalisation de prestations d'action sociale au personnel communal
- 14- Questions diverses

Le Maire, Jérôme DAUMAS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jes" followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.